



Rapport d'évaluation de la demande de sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4, 3.1, 3.12, catégorie B

N° de la demande : 2018-2371
Demande : Composition de la nouvelle préparation commerciale – garantie, nom et proportion des produits de formulation; Étiquette de la nouvelle préparation commerciale – augmentation ou diminution du taux d'application et nouveau site ou hôte
Produit : Troyguard IP20
Numéro d'homologation : 33509
Ingrédients actifs (i. a.) : Butylcarbamate de 3-iodo-2-propyn
Numéro de document de l'ARLA : 3016868

Objectif de la demande

L'objectif de cette demande était d'homologuer un nouvel agent de conservation de matériaux, le Troyguard IP20, pour contrôler les champignons dans les produits de nettoyage ménagers, de consommation, industriels, institutionnels et d'entretien.

Évaluation chimique

Troyguard IP20 est conçu sous forme de solution contenant du butylcarbamate de 3-iodo-2-propyn à une concentration de 20 %. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 1,04 kg/L et un pH de 7,2 à 7,3. On a fourni les données nécessaires sur la composition chimique de Troyguard IP20.

Évaluations de santé

Troyguard IP20 est considéré comme ayant une faible toxicité aiguë par voies orale et cutanée et une toxicité légèrement aiguë par inhalation. Troyguard IP20 est considéré comme étant modérément irritant pour les yeux et la peau et il est considéré comme ayant un potentiel de sensibilisation cutanée.

L'utilisation de Troyguard IP20 comme agent de conservation de matériaux dans les produits de nettoyage ne devrait pas entraîner d'exposition potentielle professionnelle, résidentielle ou d'observateur au cours de l'utilisation homologuée de ce produit actif. On ne prévoit pas avoir de risques préoccupants lorsque les travailleurs respectent le mode d'emploi de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle, comme il est indiqué sur l'étiquette.

Cette demande ne nécessitait pas d'évaluation de l'exposition alimentaire.

Évaluation environnementale

L'utilisation de Troyguard IP20 comme agent de conservation de matériaux est conforme au modèle d'utilisation actuellement homologué du butylcarbamate de 3-iodo-2-propyn. Par conséquent, on ne s'attend pas à ce qu'il y ait des risques supplémentaires provenant de l'utilisation de Troyguard IP20. L'étiquette comprend toutes les précautions, les dangers et les directives environnementaux requis pour l'énoncé d'utilisation, ce qui atténue adéquatement les risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Troyguard IP20 a été comparé à un produit précédemment homologué et on l'a appuyé du point de vue de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a effectué une évaluation des renseignements fournis et a constaté que ces derniers étaient adéquats pour appuyer l'homologation de Troyguard IP20.

Références

Aucune

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.